

Bulletin d'adhésion 2012



NOM (en capitales) :

PRENOM :

Adhésion renouvellement n° de carte :

Homme Femme Date de naissance :

Profession :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone fixe : Mobile :

Adresse électronique (pour recevoir les informations d'Attac) :

J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2012 la somme de : €.

L'adhésion comprenant la cotisation à Attac France avec ou sans l'abonnement de 12 euros à *Lignes d'Attac*, journal d'Attac France.

Cette tarification est proposée à titre purement indicatif. Selon votre situation économique ou familiale, vous pouvez choisir une tranche inférieure ou supérieure.

Ressources mensuelles

- de 0 à 450 €
- de 450 à 900 €
- de 900 à 1 200 €
- de 1 200 à 1 600 €
- de 1 600 à 2 300 €
- de 2 300 à 3 000 €
- de 3 000 à 4 000 €
- au-delà de 4 000 €

cotisation

avec *Lignes d'Attac*

- 13 €
- 21 €
- 35 €
- 48 €
- 65 €
- 84 €
- 120 €
- 160 €

Il m'est possible de procéder à un apport supplémentaire sous forme d'un don de : €

Compte tenu des dispositions fiscales, pour les personnes imposées sur le revenu, le coût effectif des cotisations et dons est de 34% des versements effectués. Un don de 50 € vous reviendra à 17 €.

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur notre site sécurisé : www.france.attac.org ou par prélèvement automatique en envoyant un mail à attacfr@attac.org ou par téléphone au : 01 56 06 43 60

**Chèque bancaire ou postal à adresser par courrier
à ATTAC, Service adhésions, 60643 Chantilly cedex - France**

Je ne souhaite pas que le comité d'Attac de ma ville ou département soit informé de mon adhésion.
Que vous cochiez cette case ou pas ces renseignements ne seront diffusés à aucune autre association.

Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.